



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent : MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François.

3. Demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale en vue de financer l'acquisition d'un ordinateur de bureau destiné à remplacer le matériel existant obsolète

Délibération 010-2019

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un ordinateur de bureau afin de remplacer une partie de notre matériel communal devenu obsolète.

Il précise alors s'être rapproché d'une entreprise spécialisée, en l'occurrence la SARL MICRO EXTENSION qui lui a adressé un devis se montant à 699 €/HT pour l'acquisition d'un ordinateur HP PRODESK 600 G3 MT CORE I5 avec 8 GO de mémoire vive et un disque dur de 1 TO équipé d'un écran de 27 pouces.

Pour le financement de cette opération, le Maire propose à ses collègues de solliciter une aide de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- CDC dotation quinquennale :	559 € (80%)
- Commune :	140 € (20%)

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et pris connaissance du devis de la SARL MICRO EXTENSION,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement de l'ordinateur communal devenu obsolète,

CONSIDERANT la pertinence de l'offre de la SARL MICRO EXTENSION au regard des besoins de la commune,

CONSIDERANT les dispositions du Code des marchés publics applicables aux achats de moins de 25 000 €/HT,

APPROUVE le projet d'investissement proposé par le Maire,

DECIDE de valider l'offre obtenue de la SARL MICRO EXTENSION,

VU le budget prévisionnel des matériels à acquérir s'élevant à 699 €/HT,

ADOpte le plan de financement suivant :

- CDC dotation quinquennale :	559 € (80%)
- Commune :	140 € (20%)

DIT que la réalisation de cette opération sera conditionnée à l'obtention de l'aide de la Collectivité de Corse,

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

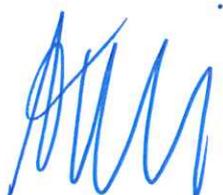
DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de la Collectivité de Corse afin d'obtenir le financement nécessaire sollicité avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTION : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

